



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.37/2000/24
15 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 1267 (1999)
CONCERNANT L'AFGHANISTAN

NOTE VERBALE DATÉE DU 10 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU
PRÉSIDENT DU COMITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
L'ESPAGNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan et souhaite l'informer, en référence à sa note en date du 19 janvier 2000 concernant l'application de ladite résolution, que l'Espagne prend actuellement les mesures nécessaires à l'application des sanctions imposées par cette résolution.

À ce propos, le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 28 janvier, un Règlement régissant l'application des sanctions contre le régime des Taliban. L'Espagne communiquera dès que possible au Conseil des informations plus détaillées sur les mesures adoptées aux fins de l'application de la résolution 1267 (1999) et du Règlement du Conseil de l'Union européenne.
